

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

PAYS DE CHAUMONT / Contrat local de santé

Les chenilles processionnaires sont connues pour leur mode de vie grégaire et leur déplacement en file indienne. Elles provoquent des dégâts aux végétaux et causent des désagréments importants pour l'Homme car elles sont très urticantes. Dans le département de la Haute-Marne, deux espèces sont présentes.

IDENTIFICATION

Processionnaire du chêne

Thaumetopoea processionea



© Philippe Mothiron, LépiNet (www.lepinet.fr)



©Richard Reinhardt (CC BY-SA 4.0)

Habitat : chênes à feuilles caduques

- Nids en forme de cocon accolés au tronc d'arbre ou suspendus sous une branche
- Chenilles de couleur gris-clair avec une bande dorsale noire
- Longueur maximale de 35 mm
- Chenilles actives d'avril à juillet

Processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa



©FREDON Bretagne



©FREDON Bretagne

Habitat : pins et cèdres

- Nids en forme de cocon aux extrémités des branches
- Chenilles de couleur foncée avec des poils brun-orangé
- Longueur maximale de 40 mm
- Chenilles actives de juillet à février

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



DÉGÂTS

Les chenilles provoquent **des défoliations** qui se traduisent par **une fragilisation des arbres** et un ralentissement de leur croissance, sans pour autant provoquer leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres insectes xylophages, aux champignons et maladies, ainsi qu'aux stress hydriques et thermiques.



RISQUES POUR L'HOMME

Ce ne sont pas leurs longs poils qui posent problème, mais les **soies microscopiques urticantes** que les chenilles projettent en situation de stress et qui se retrouvent en suspension dans l'air. La personne en **contact direct ou indirect** (dispersion des soies par le vent) avec ces soies, va réagir de façon plus ou moins virulente selon sa sensibilité. Les soies urticantes provoquent généralement des **réactions allergiques et des démangeaisons**, voire des œdèmes sur les parties du corps les plus exposées : mains, cou et visage. Elles peuvent également provoquer des lésions oculaires et des troubles respiratoires sévères.

En cas de contact (peau, yeux), rincer abondamment et contacter un médecin en cas de symptômes importants. Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition. N'intervenez jamais vous-même pour détruire les cocons.

Retrouvez les préconisations complètes de l'ARS Grand Est sur leur site et [ici](#) ou en scannant ce QR code.



DÉMARCHE

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** constitue un outil de déclinaison territoriale de la politique régionale de santé. Le CLS du Pays de Chaumont identifie les priorités pour la santé dans un programme d'actions réparties en quatre axes stratégiques, dont le premier vise **à renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives et nuisibles pour la santé**.

Dans ce cadre, le CLS du Pays de Chaumont a inscrit des actions concernant les chenilles processionnaires. Une des actions vise à cartographier leur présence dans les communes du Pays de Chaumont afin de connaître les zones les plus à risque, d'adapter les moyens de gestion et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs touchés par cette problématique. Cette démarche vise également à sensibiliser les intervenants et améliorer la prévention contre cette espèce. La participation de chacun est nécessaire afin de rassembler le plus de données possible et d'obtenir une analyse représentative de la problématique sur le territoire.



MERCI DE SIGNALER LA PRÉSENCE DE CHENILLES PAR UNE PHOTO DU COCON ET/OU DE L'INSECTE

1. Prenez une photo **en respectant toutes les mesures de sécurité suivantes** :
 - Ne surtout pas toucher l'insecte ou le cocon
 - Garder une bonne distance de sécurité
 - Ne pas rester sous l'arbre porteur
2. Les photos sont à envoyer à : Aurélie Dupeyron - FREDON Grand Est a.dupeyron@fredonca.com en indiquant le nom de la commune et le lieu précis (si possible avec les coordonnées GPS)

Action pilotée par FREDON Grand Est et financée par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays de Chaumont